

# ▷ AVIS ADMINISTRATIFS

LA LONDE  
LES MAURES



## AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE LA LONDE-LES-MAURES  
PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT  
DES VOIES COMMUNALES - ECHEANCE 4 (PPBE VC4)  
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET

Conformément à la Directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et à sa transcription dans l'article L.572-8 du code de l'environnement, la commune de La Londe-les-Maures annonce que le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - échéance 4 - des voies communales (VC), identifiées dans les cartes de bruit stratégiques (CBS) publiées par le préfet du Var, est mis à disposition du public, du 13/05/2024 8h00 au 15/07/2024 17h00.

Le projet de PPBE VC4 est accessible sur le site :

<https://www.ville-lalondelesmaures.fr/votre-mairie/urbanisme.html>.

Il est également consultable en support papier à la Mairie, Direction de l'urbanisme aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE VC4 pourra le faire uniquement durant la mise à disposition de 2 mois :

- via le registre ouvert à cet effet et disponible sur demande à la Mairie à la direction de l'urbanisme - par mail à l'adresse suivante : [PPBEVC4@lalondelesmaures.fr](mailto:PPBEVC4@lalondelesmaures.fr)

- par courrier libre adressé à monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Mairie de La Londe-les-Maures, Monsieur le Maire, direction de l'urbanisme, consultation PPBEVC4, BP 62 83250, La Londe-les-Maures.

A la suite de la clôture de la mise à disposition, les avis collectés feront l'objet d'une étude attentive. Après analyse, les résultats seront consignés dans une note qui accompagnera le PPBE-VC4 de la commune. Un bilan et une approbation du projet seront sollicités du conseil municipal à l'issue de la procédure.